

Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole Thrombopénie Post Vaccination	Version : 1 Date d'application : 06/2021

# I - OBJET DU DOCUMENT:

Comme tous les vaccins antiviraux, les vaccins anti COVID (Pfizer/BioNTech et Moderna) peuvent entrainer des thrombopénies isolées de type PTI (purpura thrombopénique immunologique). C'est une complication exceptionnelle!

La vaccination par Astrazeneca et par Johnson&Johnson peut entrainer également ces thrombopénies de type PTI mais également des thrombopénies de consommation avec thromboses abdominales ou cérébrales surtout, liée à des Ac anti-PF4 « TIH-like ». Ce sont des complications également exceptionnelles mais le nombre très élevé de vaccinations nous amène à y être confrontés.

En résumé, le raisonnement est le même qu'habituellement devant toute thrombopénie, avec une vigilance supplémentaire pour le risque de thrombose possiblement atypique après AstraZeneca ou Johnson Johnson (quand on l'aura).

En pratique que faire devant une <u>thrombopénie < 150 000 découverte dans le mois</u> <u>suivant une vaccination</u> : raisonnement <u>habituel devant une thrombopénie</u> et vigilance ++ en cas de vaccin AstraZeneca:

- 1. Faire un examen clinique rigoureux à la recherche
  - a. de signes hémorragiques (lésions purpuriques pétéchiales et ecchymoses, hémorragie digestive, épistaxis, bulles hémorragiques en bouche, céphalées pour un saignement intracrânien....)
  - b. d'AEG, syndrome fébrile et de syndrome tumoral (adénopathies, hépatosplénomégaliie)
  - c. particulièrement de signe de thrombose (périphériques mais aussi douleur abdominales, céphalées, douleur thoracique) surtout si vaccination Astrazeneca et par Johnson & Johnson
  - 2. Faire un bilan d'hémostase complet **TP, TCA** <u>incluant un dosage de</u> <u>fibrinogène</u>, <u>lire attentivement tout l'hémogramme et les commentaires</u> de l'étalement sur lame (blastes, shizocytes...)

Rédigé par : Dr G. MOULIS, Dr M. PIEL-JULIAN, Pr S. CHARPENTIER

Vérifié par : A. RIVIERE, T. GEERAERTS, Dr O. BEYNE RAUZY, Dr S. VOISIN, Dr M. PIEL-

JULIAN, Dr V. MEMIER

Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole Thrombopénie Post Vaccination	Version : 1 Date d'application : 06/2021

Imagerie complète <u>si symptômes évocateurs d'une thrombose</u>:
 Association **Angio TDM cérébrale** à la recherche d'un Thrombophlébite cérébrale + **Angio TDM thoracique** + **Abdominale** (recherche d'EP et thrombose digestive)

#### 4. Conduite à tenir

a. **Si thrombose** quelle que soit la thrombopénie ou les signes hémorragiques : allo hémostasien d'astreinte pour suivi du dossier et analyses complémentaires

# **ET HOSPITALISATION SYSTEMATIQUE**

- Médecine interne ou médecine vasculaire ou neurologie
- Réa si signes de gravité
- b. Plaquettes < 30 000 ou signes hémorragiques et pas de thrombose : contact avec interniste Le Tallec (la nuit allo interne SMIT et contact interniste astreinte) ou médecine interne/hémato IUCT (la nuit garde d'hémato et contact interniste d'astreinte)

#### et HOSPITALISATION SYSTEMATIQUE

- Médecine interne préférentiellement La Tallec ou médecine interne IUC
- Réa si signes de gravité

## c. Plaquettes > 30 000 sans signes hémorragiques ou de thrombose

Avis téléphonique interniste Le Tallec (la nuit allo interne SMIT et contact interniste astreinte) ou médecine interne/hémato IUCT (la nuit allo garde d'hémato et contact interniste d'astreinte) pour discuter conduite à tenir (hospitalisation ou sortie avec ou sans traitement avec suivi rapproché interniste ou hémato). Bien noter les consignes pour le patient et le suivi.

Rédigé par : Dr G. MOULIS, Dr M. PIEL-JULIAN, Pr S. CHARPENTIER

Vérifié par : A. RIVIERE, T. GEERAERTS, Dr O. BEYNE RAUZY, Dr S. VOISIN, Dr M. PIEL-

JULIAN, Dr V. MEMIER

Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole Thrombopénie Post Vaccination	Version : 1 Date d'application : 06/2021

- 5. Pour les appels à la régulation
  - a. Notion de thrombopénie < 30 000 ou signe de thrombose et/ou signe hémorragique : Hospitalisation aux urgences puis cf. ci-dessus
  - b. Thrombopénie > 30 000 < 150 000 sans signe de thrombose et/hémorragique : nécessité d'examen clinique médical et biologie comme ci-dessus (MG, SOS médecin, à défaut urgences avec les avis spécialisés comme ci-dessus)

Les éléments cliniques, biologiques, les avis et les consignes données aux patients en cas de sortie doivent être rigoureusement tracés dans le dossier et la conclusion.

Jusqu'à nouvel ordre, merci d'envoyer systématiquement un mail aux Drs Guillaume Moulis, Marie Piel Julian et moi-même en cas de thrombopénie post vaccinale au SU avec le nom du patient et la date. Et mail à Pierre Roucolle en cas de dossier de régulation.

## **II - DOMAINE D'APPLICATION:**

Service des Urgences de Purpan et Rangueil

III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonction des références réglementaires.
A prescrire : X Médecin OU A entreprendre □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur en électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes
A administrer : X IDE, $\square$ IADE, $\square$ Sage-femme, $\square$ Manipulateur en électroradiologie, $\square$ Masseurs kinésithérapeutes
IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE :

# **V-DOCUMENTS ASSOCIES:**

#### VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
N° version	Date	Nature des modifications
1	06/2021	Création

#### ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION: 2022

Rédigé par : Dr G. MOULIS, Dr M. PIEL-JULIAN, Pr S. CHARPENTIER

Vérifié par : A. RIVIERE, T. GEERAERTS, Dr O. BEYNE RAUZY, Dr S. VOISIN, Dr M. PIEL-

JULIAN, Dr V. MEMIER

Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ